

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 049-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.261

Déposée le: 10.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 17.03.2016

N° d'ACE: 502/2016 du 4 mai 2016
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Chiffre 1: rejet
Chiffres 2 et 3: adoption et classement
Chiffre 4: rejet



Reitschule: faut-il attendre les premières victimes pour que les autorités politiques réagissent?

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'intervenir auprès du Conseil communal de la Ville de Berne pour qu'il ferme la Reitschule pour au moins un mois ;
2. de faire en sorte que la Police cantonale éradique les zones de non-droit à l'intérieur et aux alentours de la Reitschule ;
3. d'employer tous les moyens juridiques à disposition, et ce immédiatement, pour mettre derrière les barreaux les auteurs des violences perpétrées à l'encontre des onze policiers et policières à la Reitschule ;

4. de déposer une initiative cantonale demandant un durcissement massif des sanctions dans les cas de violences contre les secours (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires).

Développement :

La Suisse a pu constater une fois de plus que la Reitschule bernoise est un repaire d'anarchistes criminels. Les pompiers et les forces de l'ordre y ont été agressés avec des pierres de la taille de la main et des pièces d'artifice. Bilan : onze blessés dans les rangs de la police.

Un triste bilan – depuis des années, il ne s'est pas écoulé un seul mois sans que des policiers et policières ne soient agressés. Ces violences ont atteint leur paroxysme avec l'érection de barricades et leur mise à feu par deux gauchistes. L'indignation est grande, mais il ne fait pas de doute qu'une fois encore la coalition rouge-verte ne fera rien contre les extrémistes de la Reitschule. L'annonce ronflante du maire PS Alexander Tschäppät, comme quoi le dossier de la Reitschule était prioritaire, n'est que de la poudre aux yeux. C'est maintenant au canton de retrousser ses manches et de ne plus laisser le champ libre à des bonimenteurs.

Motivation de l'urgence : onze policiers ont été blessés, les citoyens et citoyennes attendent que les autorités règlent rapidement la question. Assez de paroles, il faut agir !

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif condamne fermement les violences survenues début mars 2016 dans le périmètre de la Schützenmatte, de la Neubrückestrasse et de la Reitschule, lors desquelles des barricades ont notamment été érigées et les membres du corps de police délibérément visés par des jets de pierres. Commis par des groupuscules qui entrent dans la Reitschule et en sortent comme bon leur semble, de tels actes tendent de surcroît à s'intensifier.

1. Le directeur de la police et des affaires militaires a engagé le dialogue avec la Police cantonale (POCA), le préfet et des représentants de la Ville de Berne, notamment le maire et le conseiller municipal responsable de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie. Les personnes impliquées ont convenu de la nécessité de mettre un terme à cette situation, caractérisée par une alternance de violences et de reproches mutuels dont les médias se délectent, et de prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux heurts. À cet égard, il semble peu pertinent de se limiter à une seule mesure. Par ailleurs, la Reitschule relevant du droit communal, c'est aux autorités municipales qu'il incombe en priorité d'y pérenniser la sécurité. Dès lors, le Conseil-exécutif propose le rejet du premier point de la motion.
2. et 3. Tous les moyens possibles sont examinés et seront mis en œuvre si les conditions le permettent. Comme cela a été exposé plus haut, il s'agit d'une situation récurrente. Profitant des failles du système de sécurité de la Reitschule, des auteurs de troubles l'utilisent comme base arrière pour lancer des opérations contre des membres des organisations de secours, et notamment de la police, mais aussi contre des tiers.

Du fait que les responsables de la Reitschule, mais aussi une partie du public allant aux manifestations culturelles entravent passivement, voire activement les investigations de la POCA, les auteurs peuvent se replier dans le bâtiment ou y commettre leurs méfaits, ce qui gêne à l'excès le déroulement des procédures pénales.

Comme le Ministère public de Berne-Mittelland et la POCA ont bien entendu ouvert les enquêtes pénales qui s'imposent, le Conseil-exécutif propose l'adoption et le classement de ces deux points.

4. À cet égard, le Conseil-exécutif renvoie à sa réponse à la motion 117-2015 Müller¹. Le durcissement de la répression de certaines infractions doit toujours être précédé d'une réflexion d'ensemble sur le système des sanctions, pour exclure toute inégalité de traitement. Aujourd'hui, en cas de violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, l'article 285 du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 310.0) prévoit déjà une peine privative de liberté d'un à trois ans. Un projet d'harmonisation des peines (not. celles prévues par le CP) est en cours au niveau fédéral. Dans son avant-projet, le Conseil fédéral a prévu que la peine (pécuniaire) minimale de l'article 285, chiffre 2, 2^e paragraphe CP passe de 30 à 90 jours-amende, « pour tenir compte de manière appropriée de la circonstance aggravante que constitue l'usage de violences ». Le Conseil-exécutif est favorable à ce changement.

Une initiative cantonale devrait en outre satisfaire les exigences d'une initiative et donc être formulée de manière concrète.

N'adhérant au présent point ni sous l'angle matériel ni du point de vue formel, le Conseil-exécutif en propose le rejet.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ <http://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/a6ebdc31a3864d01a1563b1efd62fa84-332/3/PDF/2015.RRGR.347-GR-Wortlautdokument-F-118914.pdf>